

Lancement du projet doctoral

Le lancement du projet doctoral est une étape clé pour fixer un cadre de travail global, avec de multiples enjeux :

- intégrer le doctorant et son travail dans une organisation professionnelle, l'unité de recherche ;
- initier le travail de recherche proprement dit ;
- amorcer la montée en compétences du doctorant comme chercheur en formation et futur docteur.

Il est important que le doctorant et le directeur doctoral prévoient une réunion de lancement du projet doctoral. Cette réunion a lieu le plus tôt possible après l'embauche du doctorant. Elle a pour but que le doctorant commence son travail de recherche en ayant une vision claire des objectifs, du travail attendu, de ses modalités de mise en œuvre, de suivi et de validation. Cette réunion est essentielle même si le projet doctoral se situe dans la continuité d'un travail de master 2.

Les principaux points à aborder font l'objet de cette fiche.

Intégration dans l'environnement professionnel

Le directeur doctoral s'assure auprès du doctorant que son intégration se déroule bien suite à son recrutement, et l'assiste en cas de problème. Le doctorant peut profiter de cette occasion pour exprimer son ressenti sur ses débuts dans un nouvel environnement professionnel. Cette intégration, au sein de l'établissement, de l'école doctorale, de l'unité et de l'équipe de recherche, avec ses dimensions administratives et humaines, est décrite dans la fiche 9 *Intégration des nouveaux doctorants*.

Organisation du travail

Objectifs scientifiques généraux

Le directeur doctoral rappelle et précise les objectifs scientifiques du projet doctoral déjà énoncés lors du recrutement. Il s'agit de détailler le sujet de recherche, ses enjeux dans le paysage scientifique actuel et dans le contexte de l'unité de recherche, les acteurs impliqués (collaborateurs, utilisateurs, financeurs, etc.).

Identification des principales dimensions et étapes du travail

Pour réaliser son travail, le doctorant devra articuler des recherches bibliographiques, des recherches de terrain, des manipulations et expériences, des périodes d'analyse, de réflexion, de rédaction et de valorisation. Il devra également faire appel à des champs disciplinaires différents.

Le directeur doctoral lui dresse un aperçu de ces principales dimensions en précisant les compétences requises, les acteurs concernés et les collaborations prévues. Il met en relation les champs disciplinaires concernés en dégagant les principaux outils conceptuels et méthodologiques, les difficultés et limites rencontrées dans ces disciplines. Il fait état des risques et incertitudes liés au projet doctoral, et des solutions alternatives envisagées.

Un agenda prévisionnel est établi à partir des étapes clés dégagées, des contraintes temporelles et des exigences de l'école doctorale. Il permet notamment de planifier des missions nécessitant une logistique particulière comme les déplacements ou les expériences et de détailler les démarches administratives à effectuer.

Le directeur doctoral procure les informations nécessaires sur les voies possibles de valorisation de la recherche et sur leur importance en fonction de la discipline, des pratiques locales, des attentes de la communauté scientifique et du projet : dépôt de brevets, publications, colloques ou journées d'études, etc. Le doctorant veille à en tenir compte dans l'élaboration de son calendrier du projet de recherche, se tient informé des événements et des offres et en est informé par le directeur doctoral.

Mise en place du cadre méthodologique

Le directeur doctoral précise le cadre méthodologique à utiliser pour la conduite du travail de recherche. Le doctorant étant un chercheur débutant, il est en situation d'apprentissage de la méthodologie du travail de chercheur et des méthodologies propres à son champ disciplinaire. Il est ainsi utile de revenir sur les principales dimensions établies précédemment pour expliciter les méthodologies à mettre en place.

Les premières tâches : l'état de l'art

Le travail de recherche commence généralement par cette étape clé consistant à prendre connaissance des travaux effectués en rapport avec le sujet traité. Ceci est nécessaire à la fois pour se lancer dans un travail innovant - ne pas refaire ce qui existe - et pour être conscient des difficultés des problèmes posés - ne pas s'attaquer à une difficulté insurmontable. De manière générale, il s'agit donc pour le doctorant d'acquérir rapidement une expertise lui permettant de faire les bons choix dans les premières phases de son travail.

La bibliographie mentionnée dans le projet sert de point de départ à une analyse plus approfondie de l'état de l'art. Le directeur doctoral précise comment aborder cette première étape importante. Il définit les lectures prioritaires et invite le doctorant à en faire un examen critique. Cette démarche conduit le doctorant à se familiariser avec son sujet, et à le préciser en identifiant des verrous scientifiques et autres problématiques.

Le directeur doctoral précise les conditions locales d'accès à la littérature scientifique. Si la formation à la recherche bibliographique du doctorant nécessite un approfondissement, le directeur doctoral prodigue des conseils méthodologiques afin de faciliter cette étape.

Acquisition de compétences

Le directeur doctoral détaille les compétences attendues chez un docteur en général et les compétences spécifiques nécessaires au projet de recherche à réaliser.

L'acquisition de ces compétences peut se faire par plusieurs moyens : formation, lecture, expérience pratique, collaboration, etc. Les modalités d'acquisition de ces compétences sont donc discutées.

Une partie des compétences sont acquises via des formations, ce qui s'apparente à de la formation continue (voir fiche 12 *Formation continue pour les doctorants*). Ces formations sont disciplinaires ou transverses, utiles à la réalisation du projet doctoral ou au projet professionnel du doctorant. Le directeur doctoral l'informe des structures proposant ces formations (école doctorale, établissement, employeur, unité de recherche, etc.) et des possibilités de formations externes telles que les écoles d'été. Dans ce dernier cas, le directeur doctoral prévoit les financements nécessaires.

Modalités de suivi

Le directeur doctoral et le doctorant s'accordent sur les modalités de suivi des travaux de recherche. Le suivi s'effectue principalement lors de réunions fréquentes entre le doctorant et son directeur doctoral, visant à faire un point sur l'avancement du travail, à traiter les problèmes rencontrés, et à planifier le travail à réaliser. La fréquence de ces réunions est établie et peut ensuite être modulée en fonction de l'avancée et des besoins du projet doctoral.

Le directeur doctoral propose une méthodologie de travail et des solutions d'organisation au doctorant lui permettant un suivi régulier de son propre travail comme par exemple avec des cahiers de laboratoire, ou par la rédaction de comptes-rendus de réunions. Cette traçabilité permet de mesurer le cheminement parcouru, stimule la réflexion et la rédaction pour faciliter la gestion du projet doctoral, sert de référence au travail commun de l'équipe de recherche et laisse également une trace indispensable en cas de conflit.

Enfin, le directeur doctoral sensibilise le doctorant aux règles d'éthique académique, en l'alertant par exemple sur les mauvaises pratiques de plagiat ou de falsification de résultats.

Modalités de validation des travaux de recherche

Le directeur doctoral informe le doctorant des échéances permettant la validation progressive des travaux effectués et l'adaptation du projet doctoral en fonction de son déroulement. Elles prennent généralement la forme de réunions d'avancement et de rapports de synthèse. De plus, l'avancée du projet de recherche du doctorant est vérifiée chaque année par l'école doctorale, notamment par le biais du comité de suivi individuel du doctorant¹, qui apporte un regard extérieur sur le projet. Ce comité pourra demander des présentations du projet par le doctorant et le directeur doctoral, à tour de rôle, afin de donner un avis sur l'avancée des travaux. Les autres objectifs des réunions de ce comité, comme des discussions autour du projet professionnel, sont détaillées dans la fiche 11 *Encadrement et suivi du projet doctoral*. Suivant le contexte, d'autres acteurs peuvent demander à valider progressivement les travaux : entreprise et autres partenaires, bailleur, etc.

La rédaction de la thèse et la soutenance au terme des trois ans de travail est l'ultime étape de validation du projet doctoral. La réunion de lancement est l'occasion de préciser au doctorant les enjeux de cette étape, notamment en termes de calendrier prévisionnel et vis-à-vis du projet professionnel du doctorant.

Outre les mécanismes précédents propres au doctorat, la validation des travaux se fait également comme pour tout travail de recherche via les publications, les présentations dans des conférences nationales et internationales et dans les séminaires de laboratoire. Ces jalons permettent à la fois la validation des travaux, leur diffusion, la prise de conscience de leur impact et de leur accueil dans le milieu de la recherche. La réunion de lancement est l'occasion d'amorcer une réflexion sur les stratégies de publication et de valorisation envisagées.

1. [article 13](#) de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat